

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 3 juillet 2025 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Fabrique d'église d'Annevoie – compte 2024 : approbation
- 4° Fabrique d'église de Denée – compte 2024 : approbation
- 5° Fabrique d'église de Denée – modification budgétaire n°1/2025 : approbation
- 6° Adhésion à la centrale d'achat de services postaux de l'Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) : décisions
- 7° Désignation d'un auteur de projet pour les entretiens de voiries communales 2025 – marché public de services par procédure négociée sans publication préalable : approbation du mode de passation et des conditions : décisions
- 8° Vente de produits forestiers – automne 2025 : décisions
- 9° Compromis de vente d'une parcelle de terrain avec accès au domaine public à Anhée, rue Grande : décision de principe
- 10° Achat d'un nouveau bus scolaire : marché public de fournitures par procédure ouverte : approbation du mode de passation et des conditions : décisions
- 11° Environnement – Contrat de Rivière Haute-Meuse : protocole d'accord 2026-2028 : décisions

A huis clos :

Personnel enseignant :

- 12° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/2 temps
- 13° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 14° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 15° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 16° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 17° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 18° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 19° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 20° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
- 21° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps

- 22° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
23° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
24° Congé pour exercer provisoirement la même fonction ou une autre fonction dans l'enseignement : décisions
25° Congé pour exercer provisoirement la même fonction ou une autre fonction dans l'enseignement : décisions
26° Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement-fonction de promotion : décisions
27° Avis sur une demande d'interruption de carrière ordinaire compétente
28° Personnel enseignant : évaluation d'une directrice d'école faisant fonction en fin de deuxième année d'exercice : décisions
29° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Françoise Septon.



Pierre Rondiat.